

L'héraldique, science et art des armoiries, à la cathédrale d'Amiens et dans son environnement géographique et culturel

Raymond Lévy, conseiller à la cour d'appel d'Amiens, membre de la Société Française d'Héraldique et de Sigillographie.

L'héraldique apparaît entre 1130 et 1160, donc le deuxième tiers du XII^e siècle. En raison de l'évolution des équipements militaires, car le casque à nasal, petite pièce métallique protégeant le nez, et le capuchon du haubert ou cotte de mailles rendent le chevalier complètement méconnaissable, on commence à utiliser des éléments de reconnaissance qui se codifient et deviennent héréditaires, notamment sur les boucliers. On appelle ces emblèmes les « armes » de quelqu'un, les armoiries étant l'ensemble constitué par ces « armes » figurant sur l'écu, avec ses accessoires décoratifs - casque, lambrequins, figures de soutien, bandeau avec devise, etc. - dans les représentations plus complexes. Le fils aîné utilise les armes du père, pour montrer de qui il est l'héritier, mais aussi parce que, en raison du prix des équipements militaires, il en a hérité au sens strict les armes et équipements avec ses éléments d'identification et de reconnaissance.

Le mot « armes » effectue un glissement des armes réelles aux images qu'elles supportent. Les chevaliers prennent l'habitude de les peindre sur leurs écus mais aussi de les faire coudre sur leurs tabards ou « cottes d'armes » vêtements recouvrant la cotte de maille, et sur leurs bannières, pennons et autres emblèmes servant à rassembler autour d'eux leurs soldats et leurs vassaux sur le champ de bataille.

En langue anglaise, le mot adopté pour désigner les armoiries est « *coat of arms* », traduction littérale de la cotte d'armes.

Ils prennent l'habitude d'utiliser des signes durables, qui deviennent le symbole de leurs familles, avec des distinctions mineures, qu'on appelle brisures, pour leurs fils cadets ou leurs frères cadets. Ils peignent ces signes de reconnaissance sur leurs boucliers, mais aussi dans leurs châteaux, sur les objets qui les accompagnent en voyage comme signe de propriété, sur leurs coffres, et sur toute une série d'objets et de supports qui ne se sont conservés qu'en partie jusqu'à nous, et nous n'avons qu'une faible idée de la prolifération progressive des armoiries.

La nécessité de reconnaître les ennemis, les amis, les alliés, les personnages puissants auxquels il serait maladroit de laisser penser qu'on ne les a pas reconnus et honorés, le protocole, l'existence d'armées groupant des centaines et des milliers d'hommes comme les croisades ou les guerres entre rois, amènent la nécessité de recruter des spécialistes de l'identification des armoiries qui font tout, ensuite, pour se rendre indispensables et structurer leur raison d'être : ce sont les hérauts d'armes, dont vient le terme héraldique.

Ces personnages représentent leurs seigneurs, portent des tabards richement ornés aux armes de ceux-ci, et comme ils savent reconnaître qui est qui et se faire reconnaître, ils acquièrent des rôles nouveaux de messagers (qui ne se trompent pas de destinataires) puis, par extension, de diplomates puisqu'ils savent se faire reconnaître et à qui s'adresser, et reçoivent mandat d'engager leurs seigneurs par des défis ou des accords. Ils concluent des trêves, ils permettent à des ennemis de se parler. Du coup, ils deviennent inviolables et en contrepartie, ils ne doivent pas porter d'armes au sens d'instruments de combat, ce qui est un comble pour des personnages qui ont pour métier de porter et d'identifier des « armes »... au sens figuré !

Leur ministère est requis non seulement pour les guerres, mais aussi pour les cérémonies qui servent d'entraînement et de formation militaires, les joutes, tournois qui sont l'occasion de fêtes

somptueuses et de manifestations ostentatoires. Lorsque l'évolution de l'équipement militaire la rend moins nécessaire, l'héraldique est entrée dans les mœurs et dans les mentalités.

Si l'origine des armoiries est incontestablement militaire, et donc largement nobiliaire, il serait tout à fait faux de faire une assimilation entre armoiries et noblesse. La généralisation de divers contrats ne nécessitant pas l'intervention d'un notaire, la nécessité pour les femmes de pouvoir authentifier des actes pendant l'absence de leurs maris partis en guerre ou en croisade, font que l'usage des sceaux s'est généralisé pour les contrats privés au Moyen Age, et sur des sceaux on met des symboles, des signes de reconnaissance, soit une représentation stylisée du porteur, rapidement porteur de ses armoiries : seigneurs représentés à cheval avec leur écu, ou évêque en tenue sacerdotale, mais rapidement on voit apparaître des sceaux portant les seules armoiries des titulaires. Sur des actes solennels, on appose des sceaux plus importants : les grands sceaux des parties contractantes ou des autorités édictant une règle ou accordant une franchise à des villes, par exemple.

Ce sont les chanceliers et leurs employés de chancellerie qui sont responsables de la conservation et de l'apposition des sceaux, et de la conservation des documents ainsi scellés. C'est pourquoi le chancelier de France a porté le titre de garde des Sceaux, dont a hérité le ministre de la Justice, son ministère est couramment appelé «la chancellerie ».

C'est par le biais des sceaux soigneusement conservés avec des documents précieux, que beaucoup d'armoiries nous sont connues, ainsi que par leurs matrices en matériaux durs et durables. Quantité d'armoiries ne nous sont connues que par le biais des sceaux, ce qui fait que l'étude des sceaux : la sigillographie et l'héraldique sont intimement liées. A l'heure actuelle, on découvre aussi les liens étroits entre l'héraldique et la numismatique, car les armoiries des autorités émettrices de monnaies ont fort souvent été frappées sur les pièces. Depuis 2010, l'Université du Havre organise des colloques internationaux « Héraldique et Numismatique ».

Dès la moitié du XIIe siècle, on voit apparaître des armoiries féminines. Avec un léger temps de retard, des ecclésiastiques, des communautés, des villes surtout lorsqu'elles ont obtenu une charte de franchise, puis des particuliers, des bourgeois, des laboureurs (paysans aisés) puis des gens plus simples, adoptent en masse l'usage des sceaux et des armoiries. Evidemment les matrices des sceaux des paysans ne sont qu'en plomb ou en étain, celles des riches sont en métaux ou en pierres plus précieuses, mais l'usage des sceaux et des armoiries, parfois très simples, s'étend à toutes les couches de la société, bourgeois, marchands, paysans même assez peu aisés. Il faut donc absolument abandonner l'idée de l'équation armoiries égale noblesse. Elle est, du moins en France et en Europe du Nord, totalement fautive car le port et l'usage des armoiries y sont totalement libres. On pense d'ailleurs que la Picardie est une des régions à l'origine de l'adoption et de la diffusion des armoiries.

Lorsque survient la Révolution, les deux tiers des armoiries en France sont non nobles.

Mais le rôle originel de la noblesse dans la diffusion des armoiries doit être considéré d'un autre point de vue : les nobles, les riches en général, sont des gens que l'on imite, même si le mot snobisme n'a qu'un siècle d'existence, lancé par l'écrivain anglais Thackeray. On imite donc les nobles et on se fait des armoiries pour faire comme eux, et se hausser au-dessus des anonymes très pauvres qui n'en ont pas l'usage (ou n'en veulent pas, parfois). De ce phénomène d'imitation part durablement un autre phénomène qui explique la diffusion des armoiries pendant des siècles, un phénomène que les universitaires, les historiens ou les héraldistes n'osent pas mentionner de peur d'être considérés comme frivoles ou peu sérieux, et de compromettre leur réputation voire leur carrière. Pourtant c'est un phénomène très fort dans nos sociétés. Osons nommer ce phénomène historique et récurrent, parfois même violent : c'est LA MODE !!!!!

Le pouvoir royal a tenté d'intervenir dans ce domaine, en interdisant aux roturiers de timbrer leurs armes de certains attributs (heaume, couronnes) que la noblesse voulait se voir réservés. Il a voulu empêcher les nobles d'utiliser des couronnes ne correspondant pas à leurs titres. Ce fut un échec complet

et répété. Même des ministres du roi ont donné le mauvais exemple. Le pouvoir étant toujours à court d'argent (il y a parfaite continuité entre la monarchie et les républiques successives...), Louis XIV décide en 1696 que toute personne ou institution notable doit avoir des armoiries et les faire enregistrer, moyennant finances, par la maîtrise générale des armoiries créée sous l'autorité d'un Garde de l'Armorial général qui doit tenir un registre du même nom. Ses commis ont utilisé des cadres préremplis pour ceux qui n'avaient pas encore d'armoiries, dont il suffisait de varier les couleurs, et ont voulu imposer des armoiries aux récalcitrants, parfois offensantes (pots de chambre ou clystères pour des apothicaires, par exemple). Cette fonction est confiée au Juge d'armes de France en 1697 (d'Hozier, puis d'Hozier de Sérigny, puis Chérin), il signait les attestations de noblesse nécessaires pour entrer dans les Pages de la Grande Ecurie ou dans les Ecoles militaires.

L'héraldique n'est pas un accessoire ou une caractéristique de la noblesse, ni un privilège, malgré le rôle ambigu du Garde de l'Armorial Général. Il est d'autant plus surprenant de constater que les députés de la Constituante, pourtant supposés relativement instruits, ont commis cette erreur grossière, ce contresens historique. Un décret du 19 juin 1790 abolit les titres de noblesse, les livrées et les armoiries. Ensuite, en 1793, la Convention ordonne la confiscation des maisons et édifices portant des armoiries. Les objets armoriés doivent être détruits ou déposés dans un dépôt départemental, s'ils ont un intérêt artistique.

Napoléon en 1808 recrée une noblesse et une héraldique nouvelles, avec un système un peu compliqué et rigide d'indication des rangs ou fonctions des titulaires, des francs-quartiers superposés aux armes familiales ou personnelles indiquant si le titulaire était baron militaire, propriétaire ou préfet... ce qui entraînait une modification des armoiries en cas de promotion. Un organisme administratif, le Conseil du Sceau des Titres, administre tout cela.

La Restauration, le régime de Louis-Philippe, le Second Empire, conservent un organisme régulateur. La Troisième République l'abroge, et depuis il n'y a plus d'organisme officiel français compétent pour enregistrer et officialiser des armoiries. Beaucoup s'en désolent et soupirent après la création d'un tel organisme, mais l'heure n'est pas au recrutement et à la formation de nouveaux fonctionnaires, et une telle création ferait perdre aux Français l'extrême liberté dont ils jouissent par rapport aux ressortissants d'autres pays. Elle ne pourrait qu'entraîner, connaissant les habitudes étatiques françaises, la création d'une nouvelle taxe ou d'une nouvelle redevance.

Depuis 1871, le principe est simple : chacun est libre de se constituer des armoiries, sous la seule réserve de ne pas usurper des armoiries déjà existantes appartenant à autrui, considérées comme un accessoire, de droit privé, du nom de famille, et ne bénéficie d'une protection juridique occasionnelle qu'à ce titre. Au cours d'un procès entre les descendants français et espagnols des « Bourbon », la jurisprudence a décidé qu'il n'appartient pas aux juridictions de la République d'arbitrer des querelles dynastiques concernant la revendication des armoiries d'azur à trois fleurs de lys, anciennes armoiries royales.

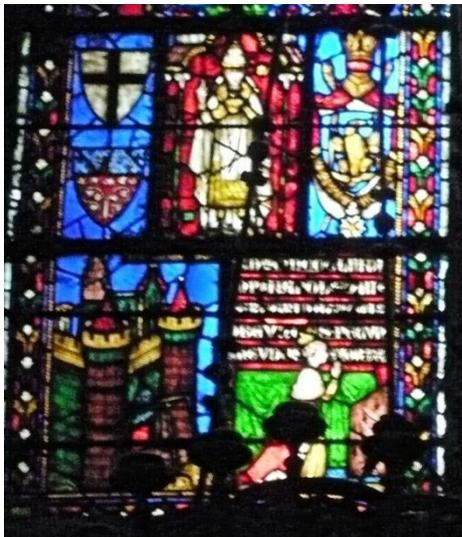
Ce qu'on peut déplorer, c'est que la Révolution a commis un véritable génocide culturel en détruisant les objets armoriés, et a fait disparaître l'héraldique de la connaissance commune et du décor quotidien des Français. Il n'y a qu'à se rendre dans un pays étranger qui n'a pas subi cette chasse, pour apprécier la richesse des décors sculptés et peints, le chatoiement des bannières, dans toutes les villes, créant et entretenant un décor coloré et une ambiance joyeuse, en comparaison desquelles, deux siècles après, faute d'une nouvelle éducation à l'héraldique et d'éradication de l'assimilation vicieuse : armoiries = privilégiés, nos façades et nos décors urbains dépouillés sont d'une tristesse décourageante.



*Cathédrale d'Amiens,
clôture sud du choeur*



*Ecusson, Gendarmerie de
Picardie
Cathédrale d'Amiens, clôture sud du choeur,
tombeau du chanoine Adrien de Hénancourt*



*Cathédrale d'Amiens, chapelle
SainteTheudosie , vitrail XIX^e siècle*



*Cathédrale d'Amiens, grilles du choeur,
Armoiries épiscopales de Mgr de La Motte*



Héraldique, une science et un art :

1^o/ une science, en ce qu'elle est soumise à certaines règles assez simples et visuellement efficaces (règle de non-contrariété des émaux) et à un vocabulaire parfois curieux, mais très précis, qui permet à un

dessinateur héraldiste de reconstituer exactement un écu d'après sa description, même écrite depuis des siècles et sans en avoir jamais vu d'illustration.

2°/ un art, en ce qu'elle laisse toute liberté d'inspiration pour constituer des armoiries, et toute liberté à l'art des dessinateurs pour adapter et interpréter selon leur style la description des armoiries.

La présentation terminée, la conférence s'est poursuivie par la projection de nombreuses photographies montrant d'abord quelques exemples de partitions, de meubles (qui peuvent être des figures géométriques, des animaux, des astres, des objets....presque tout peut devenir un meuble héraldique), les armoiries que Raymond Lévy a pu relever à l'extérieur de la cathédrale, puis à l'intérieur, ensuite dans son environnement : ville d'Amiens, abbaye des Célestins, toute proche, château des vidames de Picquigny, bras armé des évêques, quelques armoiries ecclésiastiques (Beauvais), pour finir par l'actualité ou le regain d'actualité de l'héraldique dont les règles de base sont observées par la signalisation routière (à quelques exceptions près, comme le voisinage du bleu et du rouge sur les panneaux d'interdiction de stationnement).

L'héraldique est un système de représentation d'emblèmes par des figures géométriques, des divisions de l'écu, des figures appelées meubles et des combinaisons de couleurs franches et absolues : l'azur est un bleu, il n'y a pas de nuances différentes d'une même couleur sur un écu. On se moque qu'il soit clair ou foncé, tout ce qu'on demande c'est qu'on l'identifie sans hésiter comme un bleu (l'exigence est la même pour toute autre couleur), et la représentation dessinée ou peinte est un « à plat », sans effet de relief ou de perspective. La base de l'héraldique, c'est un contraste franc entre les différentes composantes des armoiries.



*Cathédrale d'Amiens, pilier nord,
armoiries de Jean de Vienne*



*Maison du pèlerin, armoiries
d'Amiens*